

## Colonies d'ailleurs et colonies d'ici

Giulia Bonacci, Nancy Green, L Hobson-Faure, E Cuq-Monges, E Rodrigues,  
Y Scioldo-Zurcher

► **To cite this version:**

Giulia Bonacci, Nancy Green, L Hobson-Faure, E Cuq-Monges, E Rodrigues, et al.. Colonies d'ailleurs et colonies d'ici. Hommes

migrations, Musée de l'histoire de l'immigration 2008, pp.134–146. <ird-01505413>

**HAL Id: ird-01505413**

**<http://hal.ird.fr/ird-01505413>**

Submitted on 12 Apr 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Repérage

### Colonies d'ailleurs, colonies d'ici

Interpellés par la fréquence des occurrences et par l'usage polysémique du mot "colonie" dans les sources qu'ils utilisent en tant qu'historiens des migrations contemporaines, Nancy Green et son équipe de recherche se sont livrés à une approche comparative de l'histoire du mot dans les langues française, anglaise et espagnole, en confrontant les dictionnaires. On verra, à travers des exemples concrets dans diverses aires géographiques, comment un mot relevant de l'histoire coloniale ou de l'émigration d'élites a pu s'inscrire dans le champ de l'histoire des migrations.

Historiens des migrations contemporaines, nous sommes surpris par l'emploi fréquent et la polysémie du terme de "colonie" dans les sources que nous étudions. Comment un mot qui, dans son acception contemporaine, évoque la conquête territoriale et politique opérée *ailleurs* en est-il venu à désigner des immigrés établis *chez soi* ? "Colonies" britannique, américaine, espagnole ou russe de Paris, mais aussi "colonies" de bohêmes ou d'Italiens à New York, ou "colonie" de *gauchos* juifs en Argentine, et tant d'autres encore, sont des appellations qui ont été fréquemment usitées. Elles désignent tout à la fois les migrants riches et pauvres, les déplacés volontaires ou contraints, les installations rurales ou urbaines. Le terme connu ainsi

une utilisation qui s'est émancipée du champ de l'histoire coloniale pour concerner aussi l'histoire de l'immigration.

En dépit de la diversité de nos terrains de recherche, qui concernent plusieurs périodes de l'histoire contemporaine et différentes aires géographiques, nous avons voulu "traquer" collectivement les diverses utilisations du mot "colonie" afin de mieux comprendre les usages d'un terme qui n'est pas sans poser question.

Ainsi les riches étrangers venus s'installer à Paris à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sont-ils désignés de la sorte, tout comme, un demi-siècle plus tard, les moins nantis forment des "colonies", selon l'usage administratif du terme par la préfecture de police de Paris pour désigner les groupements allogènes sous la IV<sup>e</sup> République. D'autres regroupements d'émigrants – que ce soit des populations originaires de la région de Barcelonnette quittant leurs villages pour s'installer au Mexique ou des Jamaïcains partis vivre en Éthiopie – témoignent de la façon dont un mot de l'émigration est devenu un mot concernant l'immigration. Des groupes précis et visibles ont été désignés comme des colonies au sein de la ville. L'usage à la fois colonial et migratoire du terme sera présenté à travers le cas de la guerre d'Algérie. Cette approche comparative vise à montrer, exemples à l'appui, comment un seul mot peut renfermer des mouvements contradictoires, dans

l'espace et dans le temps.

### **Histoire du mot dans les langues française, anglaise et espagnole**

Les usages latins du mot rappellent que *colonia* connaissait déjà des acceptions multiples. Les premières colonies romaines furent des colonies de peuplement qui avaient pour cadre un territoire conquis. Par la suite, la République tardive autorisa une pratique de citoyenneté qui pouvait s'exercer depuis les nombreuses *coloniae*<sup>(1)</sup>. Cette définition classique eut un fort écho et, vue des siècles impérialistes, une colonie se résume souvent à un "établissement fondé par une nation appartenant à un groupe dominant dans un pays étranger à ce groupe, moins développé, et qui est placé sous la dépendance et la souveraineté du pays occupant"<sup>(2)</sup>. À travers armes et individus, la colonie qui en résulte désigne l'espace de la colonisation qui comprend deux acteurs différenciés, les colons et les colonisés, liés par des rapports de force explicites de type dominant-dominé. Les premiers, ceux venus d'ailleurs, se confondent avec la notion de pouvoir et de richesse, même si, sur le terrain, le devenir des colons est varié. Numériquement minoritaires au sein de la population indigène, ils représentent un pouvoir au-delà de leur seul nombre. Cette définition liminaire ne restitue pourtant pas comment, au plus fort des expansions coloniales, l'utilisation du mot "colonie" s'est complexifiée pour désigner également les groupes de migrants. Ces derniers ont en pays d'accueil des caractéristiques non de conquérants, mais de requérants. Pauvres pour la plupart, ils sont installés parmi les autochtones, certes toujours

beaucoup plus nombreux, mais cette fois-ci relativement plus riches. Le sens du mot est passé de "colonie de domination" à "colonie de défavorisés".

Travaillant dans trois langues, nous avons voulu interroger les quelques prescriptions et usages du terme de "colonie" en français, anglais et espagnol. Chacune de ces langues propose une définition proche de l'étymologie latine du mot. Il entre dans la langue française en 1308, désignant à la fois une "réunion de personnes parties d'un pays pour aller en exploiter un autre [...] [et] une population qui se perpétue à l'endroit où se sont fixés les fondateurs"<sup>(3)</sup>. Encore peu usité au XVI<sup>e</sup> siècle, le mot se vulgarise au siècle suivant avec la constitution du premier empire colonial français<sup>(4)</sup>. D'un sens relativement neutre, il prend alors une signification politique en étroit lien avec l'expansion européenne. Les langues anglaise et espagnole répercutent elles aussi l'expansion coloniale de leurs pays et usent du mot "colonie" dans un sens similaire pour évoquer la domination politique et l'organisation sur place des premiers émigrants. Mais significations politiques et acceptions plus neutres – portant sur la seule installation – se chevauchent. L'*Oxford English Dictionary* préconise la réutilisation moderne du mot dans son sens neutre. *Colony* signifie alors "une installation dans un nouveau pays [où les colons] forment une communauté pouvant garder leurs liens avec leur pays d'origine"<sup>(5)</sup>. Le *Diccionario de la Real Academia de la Lengua Española* mentionne à l'article *colonia* "un groupe de personnes qui quitte un territoire pour s'établir dans un autre", précisant que le terme qualifie également "le territoire conquis où ils s'établirent."<sup>(6)</sup>

L'espagnol du Mexique propose une définition similaire en évoquant à la fois *“un ensemble de personnes de même lieu, de même race ou de religion, qui s'établirent dans un lieu différent [...], un territoire ou un pays soumis à la domination militaire, économique, politique et sociale [...] et la période durant laquelle cette domination est exercée”*<sup>(7)</sup>.

Au-delà des définitions liées à l'histoire des empires, les trois langues évoquent toutes des situations migratoires autres que coloniales. La langue française répercute les bouleversements géopolitiques qui, de Louis XV à Napoléon I<sup>er</sup>, feront perdre au pays la majeure partie de ses territoires d'outre-mer. L'idée implicite d'un “départ aux colonies” s'atténue pour laisser place à l'image *“d'un groupe d'étrangers, originaires d'un lieu et vivant dans un autre”*<sup>(8)</sup>.

Avec la Révolution française, le mot prend un sens péjoratif. Certaines villes, telle Coblenze où une partie de la famille royale française s'est réfugiée, sont accusées d'abriter des “colonies de contre-révolutionnaires”. Avec la Restauration, cet usage devient désuet. Après la constitution du second empire colonial à partir de 1830, le mot recouvre son sens premier, lié à l'établissement des Français outre-mer. Il conserve en parallèle sa signification de “groupe d'étrangers”. *“Nous avons maintenant à Paris une colonie russe, une colonie espagnole, une colonie levantine”*, écrit ainsi Ludovic Halévy, en 1882, pour évoquer la présence de groupes étrangers vivant en France<sup>(9)</sup>.

L'utilisation du mot devient neutre, contrairement aux termes “colon” ou “colonialisme”, de plus, il n'y a aucune appropriation du mot par les vocabulaires argotiques,

insultants ou même érotiques<sup>(10)</sup>. Quant à son emploi dans les langues anglaise et espagnole, il s'y ajoute une signification migratoire, distincte de sa signification politique. Notons que l'ajout de la notion de race ou de religion dans l'espagnol du Mexique élargit l'idée de regroupement au-delà d'une seule définition nationale. En outre, *Le Diccionario de la Real Academia de la Lengua Española* spécifie qu'en Espagne, le mot “colonie” désigne dans le vocabulaire de la géographie urbaine une sorte de lotissement<sup>(11)</sup>, dont le marquage dans le tissu urbain est très visible : c'est une unité isolée constituée de maisons individuelles destinées à la bourgeoisie<sup>(12)</sup>. Au Honduras, au Nicaragua et au Mexique, “colonie” désigne la délimitation administrative d'un quartier. Enfin, le terme, réactualisant l'une de ses définitions premières, désigne aujourd'hui les ressortissants espagnols vivant à l'étranger et officiellement inscrits à l'ambassade.

Tous les dictionnaires rappellent aussi d'autres usages secondaires du terme, sans lien direct avec l'histoire des migrations : colonies pénitentiaires, de vacances, d'artistes, ou d'étudiants, de nudistes<sup>(13)</sup>, de communistes<sup>(14)</sup>, mais aussi de plantes et d'animaux vivant en commun – algues, termites, abeilles ou bactéries.

### **Des acceptions communes aux trois langues**

Trois points se dégagent de la confrontation des dictionnaires. Au-delà du simple usage se référant à un groupe de personnes vivant loin de leurs lieux d'origine, les trois langues

rappellent que le mot “colonie” comporte une notion explicite de rapports de force. Pour l’illustrer, certains dictionnaires ont parfois recours à l’histoire nationale de leur pays. Si l’Espagne n’a pas utilisé le mot pour désigner les parties de son empire, le *Diccionario Básico del Español de México*<sup>(15)</sup> rappelle clairement que le Mexique fut une colonie espagnole ; l’*Oxford English Dictionary* parle des *British crown colonies*, tandis que l’*American Heritage Dictionary* n’évoque l’origine des États-Unis en tant que treize colonies britanniques qu’à sa quatrième édition, en 2000<sup>(16)</sup>.

Deuxième point : les trois langues proposent un double sens du terme. “Colonie” désigne à la fois un espace et un groupement de personnes, un territoire et les personnes qui l’habitent. Il nous semble que le terme aurait glissé de la désignation des gens qui s’installent ailleurs vers celle de l’endroit où ils se sont établis, pour qualifier, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un groupe d’étrangers. Toutefois, aucun usage n’exclut l’autre, et les deux notions peuvent être communément utilisées au sein d’une même phrase – ne parlait-on pas ainsi de la “colonie d’Italiens” habitant dans la “colonie tunisienne” ?

Enfin, le recours au mot “colonie” permet de désigner des situations politiques, économiques, géographiques, financières, socioprofessionnelles variées, mais aussi qui se réfèrent à des réseaux, familiaux ou religieux, par exemple.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, une tension se dessine entre deux usages du mot. Il désigne alors les “colonies de riches”, s’apparentant alors à l’histoire coloniale ou à une migration d’élites ; dans le même temps, il désigne

les “colonies de pauvres”, s’inscrivant dans une mobilité de survie et qui participent à la réinvention du terme qui deviendra le champ de l’histoire des migrations. Même si un nouveau vocabulaire apparaît avec les termes de “quartiers”, “ghettos”<sup>(17)</sup> ou “communautés”, propagés par la sociologie et l’École de Chicago, le mot “colonie” reste alors largement usité.

### **Colonies de privilégiés : Français aux Amériques, Américains en France**

Sans avoir de visées politiques ni militaires sur le pays d’accueil, des “colonies”, généralement urbaines et aisées, s’installent au XIX<sup>e</sup> siècle des deux côtés de l’Atlantique. L’usage du mot “colonie” pour décrire la migration des Barcelonnettes est à cet égard un exemple parlant. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, des habitants du village de Barcelonnette et de toute la vallée de l’Ubaye migrèrent essentiellement vers les principales villes du Mexique.

*“Les Français n’ont pourtant pas une réputation d’émigrants ! Et pourtant, par ses richesses, son activité commerciale et industrielle qui croît sans cesse, son esprit d’organisation et d’entraide, la Colonie française de Mexico constitue [...] l’un des groupes sociaux les plus influents de la capitale mexicaine [...]”*<sup>(18)</sup> Ainsi, l’expression “colonie française du Mexique” devient-elle commune pour décrire la puissance commerciale et parfois industrielle<sup>(19)</sup>

de ces migrants, dont l’ascension sociale a commencé avant même leur départ, quand le réseau de la migration transforme de sim-

ples paysans et montagnards en bourgeois en les dotant d'une garde-robe achetée dans les grands magasins parisiens<sup>(20)</sup>. *“Cette première démarcation est prémonitrice de la prise en charge de ses employés qu'effectuera l'élite de la colonie. [...] Si le costume était important au niveau de la différenciation des individus qui, dès leur arrivée, étaient repérés comme 'élite', il représentait déjà la réussite.”*<sup>(21)</sup>

C'est dans les chroniques des primo-migrants qu'apparaît l'expression “colonie française” ou “colonie barcelonnette du Mexique”, les Barcelonnettes constituant, il est vrai, environ 80 % de la présence française au Mexique<sup>(22)</sup>. Ces chroniques décrivent ceux qui y ont fait fortune. Les récits détaillés des activités des migrants, depuis leur voyage jusqu'à leur vie quotidienne, avec ses dangers, son austérité et une supposée “camaraderie démocratique” entre compatriotes, soulignent l'héroïsme du *“jeune migrant qui commence à réussir, monte dans la hiérarchie et appelle, pour être secondé, un parent, un ami, qui ne peut être que de la vallée puisque la loi générale de la colonie exclut tout étranger dans leur commerce.”*<sup>(23)</sup>

Mais cette “colonie” évoque aussi une puissance commerciale et industrielle fondée sur l'exploitation de la population mexicaine. Les Français bénéficient alors de privilèges importants, surtout au cours des trente-cinq années du gouvernement de Porfirio Díaz (1876-1911), lequel leur accorde des exemptions fiscales et reste aveugle face aux conditions de travail des entreprises barcelonnettes. Dans certains endroits comme Río Blanco, Orizaba, ou Santa Rosa, l'on finit par considérer le chef d'entreprise comme le “seigneur du lieu”<sup>(24)</sup>. Les fabriques dominent

géographiquement et administrativement la zone autour des possessions françaises, les directeurs d'usine exerçant une “vigilance morale et intellectuelle” avec l'appui de milices patronales<sup>(25)</sup>.

Le terme de “colonie” est également utilisé par un autre groupe privilégié, celui des Américains à Paris, pour se désigner eux-mêmes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. On pourrait se demander si c'est en tant que “colonisateurs” d'une autre sorte que des Américains ont “émigré”, apportant explicitement ou implicitement le “rêve américain” dans leurs bagages. Mais le terme se veut neutre et désigne simplement des personnes, certes nanties pour la plupart, qui forment un groupe de compatriotes qui se retrouvent loin de chez eux. Dans un guide publié par le poète Albert Sutcliffe en 1887, intitulé *The Americans in Paris*, l'auteur décrit une colonie de gens aisés mais assez diversifiée : *“Il y a des agriculteurs, des mécaniciens, des hommes d'affaires et des aventuriers, ainsi que quelques professeurs d'université, hommes d'Église, artistes, étudiants, auteurs et journalistes.”*<sup>(26)</sup> Surtout, il définit la “colonie américaine” par un double contraste : avec la “colonie russe”, formée seulement d'aristocrates et de touristes cultivés, d'une part, et avec la “colonie britannique”, d'autre part. Ces derniers forment, selon Sutcliffe, une colonie plus “classique”, à l'objectif essentiellement économique. Les Américains, en revanche, viennent d'abord pour la santé et l'éducation de leurs enfants<sup>(27)</sup>.

Sutcliffe s'efforce de déterminer les contours d'une colonie tout en redéfinissant le terme lui-même : les Américains forment *“une colonie dans un sens strictement social, qui ne*

peut désigner à Paris des résidents étrangers d'une autre nationalité.<sup>28)</sup> Or, cette définition s'infléchit sous l'effet de la transformation même du groupe. Dès le tournant du siècle, la composition sociale du groupe commence à changer. De plus en plus d'Américains viennent à Paris non pour peindre ou écrire, mais pour investir. Hommes d'affaires et juristes s'ajoutent aux rentiers et aux artistes. La Chambre de commerce américaine, fondée en 1894, va reprendre la description, et par conséquent la construction de la "colonie américaine", à travers ses registres des Américains à Paris, publiés entre 1925 et 1940. Si Man Ray et Gertrude Stein y figurent, les registres des *Americans in France* sont l'émanation d'une communauté d'affaires et un outil pour aider vendeurs et acheteurs à se retrouver.

Le terme de "colonie" perdurera, avec un usage autant économique que social, mais sans se limiter à la désignation des rentiers britanniques, des aristocrates russes, des industriels français ou des hommes d'affaires américains. Il sera parfois accolé à d'autres migrations plus massives et bien moins aisées. Des "colonies" urbaines mais parfois aussi rurales vont se former dans les quartiers et l'imaginaire des pays d'immigration.

### **Immigrés pauvres : la "colonie" urbaine réinventée, un nouveau type de colonisation rurale**

Observateurs et travailleurs sociaux désignent vers 1900 les espaces urbains des nouveaux immigrés comme autant de colonies<sup>29)</sup>. La "colonie italienne" de Paris est l'objet de

diverses enquêtes à la Belle Époque<sup>30)</sup> tandis que des "colonies" juives, bohèmes, italiennes et autres peuplent le Chicago de Jane Addams ou le New York de Robert Hunter : *"De grandes colonies, aux langues, coutumes, mœurs et institutions étrangères sont distinctes les unes des autres comme des groupes américains par des critères nationaux ou raciaux."*<sup>31)</sup> Dans les années vingt, l'École de Chicago parle ainsi de *"l'isolement des colonies d'immigrants et des colonies raciales dans les ghettos et les aires de ségrégation [qui] tend à préserver l'intimité et la solidarité des groupes locaux et des groupes de voisinage."*<sup>32)</sup>

Le terme continue d'être utilisé dans l'entre-deux guerres aux États-Unis, mais cette terminologie s'estompe sous l'effet d'une double transformation. D'une part, la limitation de l'immigration à la suite des lois de 1921 et 1924 imposant des quotas empêche le renouvellement des groupes immigrés et de leurs colonies. D'autre part, les pressions de l'américanisation comme la mobilité sociale commencent à disperser les primo-migrants et leurs enfants vers d'autres quartiers de nouvelle résidence<sup>33)</sup>. En revanche, à la même époque, les frontières de la France sont ouvertes. Sa politique volontaire de recrutement visant des bassins spécifiques d'emploi et de résidence se traduit par l'idée et la création de "colonies" polonaises et italiennes, du moins jusqu'à la grande crise<sup>34)</sup>.

Si l'usage du terme de "colonie" est largement descriptif et postérieur aux installations, il peut aussi être performatif et décrire de véritables projets, souvent ruraux, telle l'implantation des *gauchos* juifs en Argentine ou celle des Afro-Américains en Éthiopie. Un projet de colonisation rurale est créé à la

fin du XIX<sup>e</sup> siècle afin de sauver les Juifs d'Europe orientale de la pauvreté et de l'antisémitisme. La *Jewish Colonization Association*, fondée par le baron de Hirsch à Londres en 1891, cherche à organiser l'émigration juive vers l'Amérique latine tout en montrant la capacité des Juifs à quitter les stéréotypes de commerçants et à devenir "productifs" dans des travaux agricoles. Les premières "colonies" de *gauchos* juifs sont créées ; elles resteront sans lendemain. Il s'agit cependant alors d'une rare tentative d'organiser une véritable "colonisation de migrants" en amont, plus qu'un constat *post facto* de la présence d'un groupe<sup>(35)</sup>.

D'autres projets sont organisés, comme l'implantation en Afrique d'Afro-Américains à qui est donnée l'opportunité de "retourner" sur le continent en s'installant sur toute la côte ouest africaine. Défendu par des organisations humanistes – comme celles des abolitionnistes britanniques – ou gouvernementales – comme l'*American Colonization Society*, ACS, créée en 1816 –, et par des militants comme Martin Delany et Marcus Garvey, ce projet défend l'idée d'un rapatriement ou de la colonisation d'un territoire pouvant devenir un État noir, le tout sous-tendu par la subtile mission d'apporter la civilisation et son corollaire, le christianisme, aux peuples africains.

L'Éthiopie, seul pays d'Afrique à n'avoir jamais été colonisé par les puissances européennes, a rarement fait partie des projets de "retour" sur le continent. Cependant, le nom d'"Éthiopie" a souvent représenté dans l'imaginaire populaire noir le continent africain dans sa totalité, voire une terre d'origine au caractère rédempteur. Une "colonie

noire" s'y installe à partir de 1952, petite, certes, mais unique en son genre. Des terres sont accordées par le gouvernement éthiopien à l'*Ethiopian World Federation*, organisme fondé à New York en 1937, en remerciement du soutien à l'effort de guerre éthiopien entre 1935 et 1941. Les administrateurs utilisent le terme de "colonie" dans les différentes lettres écrites à l'*African Opinion*, le journal new-yorkais paru de 1949 à 1976, pour décrire l'espace d'installation situé sur la route principale menant au Kenya et présenté comme "*le plus bel endroit sur terre*"<sup>(36)</sup>.

Ceux qui s'y sont installés ou qui y sont attendus sont appelés "*colony of settlers*"<sup>(37)</sup> ; mais le mouvement qui conduit ces descendants d'Africains à retourner à leur terre d'origine est bien plus souvent qualifié de "rapatriement" que de "migration".

Pourtant, la "colonie" et sa désignation vont changer de nature et de dénomination au tournant des années soixante, avec la lutte des Noirs pour les droits civiques aux États-Unis. Les franges les plus militantes des communautés noires américaines sont alors plus mobilisées dans la lutte pour la reconnaissance de leurs droits aux États-Unis que par l'appel du retour dans la colonie éthiopienne. C'est compter sans les Jamaïcains, enracinés dans une idéologie spécifique de "retour en Afrique", qui commencent à arriver en Éthiopie à partir de 1965. Le terme de "colonie" n'apparaît plus dans les discours produits par les Jamaïcains – ni oraux ni écrits, ni dans la musique. Les rastafariens vont arriver en Éthiopie en revendiquant pour leur part une identité "éthiopienne" à laquelle ils s'identifiaient déjà en Jamaïque. En outre, dans un contexte où la décolonisation du



continent est à l'œuvre, pour un mouvement foncièrement militant, anti-impérialiste et anticolonialiste, l'usage du terme de "colonie" devient inepte. Appels à l'installation, au financement, au développement et à la reconnaissance du statut spécifique du territoire vont ainsi bon train, mais sous un vocable différent, *settlement*, la "colonie" redevenant un "don de terres".

L'exemple éthiopien nous offre les prémisses du déclin du terme de "colonie" qui, bien qu'encore utilisé dans l'immédiat après-guerre, va être largement abandonné à la suite des décolonisations.

## Les "colonies étrangères" dans la France de l'après-guerre

### Les rapports de police sur les "colonies" américaine, allemande et portugaise de Paris

En 1947, le ministère de l'Intérieur français demande aux préfets de police une "*documentation complète et très soigneusement tenue à jour sur les colonies étrangères et en particulier sur les associations étrangères qui pouvaient avoir une activité politique officielle ou clandestine.*"<sup>38)</sup>

Cette initiative fait suite aux grèves de 1947 qui, aux yeux du gouvernement, démontrent "*l'importance de l'immixtion, dans la politique intérieure française, de ressortissants étrangers résidant sur notre territoire ainsi que celle d'associations ou organisations étrangères, autorisées ou non*". Le ministère s'inquiète de "*certaines associations étrangères, autorisées par arrêté ministériel parce que le but poursuivi ne paraissait pas présenter d'inconvénient et que les mem-*

*bres de leur bureau étaient favorablement connus, [mais qui auraient] subi par la suite des modifications qui changent complètement leur orientation initiale*". Trente rapports sont ainsi produits sur les "colonies étrangères" présentes dans le département de la Seine<sup>39)</sup>. Le ministère s'enquiert de données objectives comme leur importance numérique, mais surtout de données subjectives qui prennent en considération leurs groupements – partis politiques et associations –, leurs différentes presses, leurs représentations diplomatiques et consulaires, et finalement les "*rapports de la colonie étrangère avec la population française*" et la "*considération dont elle jouit auprès de cette dernière.*"<sup>40)</sup>

À travers l'étude de trois de ces rapports, la notion de "colonie" tout comme la perception des populations étudiées varient principalement en fonction de la nationalité décrite. Les rapports sur la "colonie américaine", la "colonie allemande", et la "colonie portugaise" fournissent une illustration des usages possibles du terme. Ces groupes nationaux représentent la même importance numérique dans le département de la Seine – entre 2 700 et 3 000 individus par groupe –, mais leurs pays respectifs ont développé des relations politiques différentes avec la France.

Le rapport sur la "colonie américaine", composée de 2 900 membres, est inhabituellement long – 42 pages<sup>41)</sup>. Bien que fortement organisée, cette colonie ne semble pas représenter de "danger", du moins pour ce qui est de sa présence associative. Le rapport donne de cette colonie une vision uniforme : ses membres ont peu de différence sociale, d'âge ou de genre. Ils "*appartiennent presque tous à la*

*classe aisée [et] exercent, pour la plupart, des fonctions officielles ou occupent des postes importants dans les sociétés industrielles, banques, compagnies d'assurances, films, journaux...*<sup>742)</sup>

Toute utilisation des termes “clés” de l’immigration, tels que “assimilation” et “intégration”, est absente de ce rapport.

Contrairement aux rapports sur d’autres nationalités, la connaissance de la langue française n’est pas évoquée.

La “colonie allemande” est, quant à elle, composée de 2 700 personnes, dont une part importante de femmes – 1 750 – et d’enfants – 100. Il s’agit, dans la plupart des cas, de femmes allemandes mariées à d’anciens prisonniers de guerre français.

Population anodine car féminine ? La brièveté de ce rapport de sept pages est certainement liée à la faible organisation collective de cette population. Seule une association semble représenter un danger puisque *“tous les membres du bureau [...] sont des extrémistes de gauche, susceptibles de participer à une action déclenchée par un parti politique français de même tendance.”*<sup>743)</sup> Sans surprise, dans la France de l’après-guerre, le rapport conclut sur l’absence, voire la désapprobation, des relations entre la “colonie allemande” et la population française. *“La colonie allemande n’a pas de rapports, collectivement, avec la population française qui, en général, l’ignore.”*

*Cependant, la révélation de son existence, faite à des particuliers, provoque presque toujours des réactions défavorables.”*<sup>744)</sup> Comme pour “la colonie américaine”, le rapport n’évoque jamais les thèmes de l’intégration, de l’assimilation, et ne mentionne pas l’apprentissage de la langue française.

Le regard de la préfecture de police sur la

“colonie portugaise” est peut-être le plus indicatif de ce qui est imaginé comme une colonie idéale. Comme la “colonie allemande”, cette population de 2 965 personnes ne semble pas relever d’une organisation collective. Le rapport ne mentionne ni la religion ni la langue mais les professions des membres de cette “colonie”. Avec une forte population d’ouvriers, mais sans organisation collective et ayant des attaches importantes avec la France – à travers le mariage et les enfants –, les Portugais composent un groupe d’étrangers sans problèmes aux yeux de la préfecture de police : une colonie qui *“dans la région parisienne, fait l’objet de peu de commentaires en raison de son activité politique, sociale et artistique fort réduite.”*<sup>745)</sup> Les Portugais sont évalués positivement comme des *“partisans de la République [...] respectueux de nos lois et décrets, [ils] paraissent s’être assimilés à nos mœurs et coutumes.”*<sup>746)</sup>

Ces trois exemples – s’inscrivant dans la période charnière entre la fin de la Deuxième Guerre mondiale et la décolonisation, désignant les immigrés, riches ou pauvres, alliés du pays d’accueil, ex-ennemis ou amis, organisés en associations ou non – montrent que l’inquiétude des autorités provient non du nombre de personnes, mais de l’organisation éventuelle de la colonie. Si les rapports entre une association étrangère et un parti politique français peuvent être considérés comme menaçants, ils sont tout à fait souhaitables au niveau individuel. Ainsi, la forte représentation des femmes au sein de la “colonie allemande” neutralise la suspicion éventuelle vis-à-vis de cette population. De même, les “attaches françaises” des Portugais sont un atout. Quoiqu’il en soit,

aucun de ces trois rapports ne confirme une appréciation méfiante des autorités. Ces “colonies d’ici”, observables et contrôlables, n’inquiètent pas la préfecture de police. Mais la terminologie utilisée pour cette enquête en 1947 est sur le point d’être dépassée par “les événements” et la fin des colonies d’ailleurs.

## Le cas algérien

### Les avatars du mot avant, pendant et après la guerre d’indépendance

Avec les premiers mouvements de décolonisation et, surtout, avec la guerre d’indépendance de l’Algérie, l’usage du terme de “colonie” connaît de nouveaux enjeux, avant de tomber en désuétude.

“L’Algérie, c’est la France !” Cette idée, maintes fois répétée, depuis qu’en 1831 les territoires algériens ont été proclamés départements français, ne convainc toujours pas les observateurs attentifs de l’Algérie française. Toute l’organisation de l’Algérie repose alors sur une distinction permanente entre “Français de souche européenne” et “Français de souche nord-africaine”, selon l’expression adoptée par l’Autorité militaire en 1958 pour désigner les deux catégories juridiques des Français d’Algérie<sup>(47)</sup>. En dépit des inégalités qui séparent les Français et afin de ne pas contredire la fiction de l’assimilation des départements algériens à la métropole, le terme de “colonie” ne sera jamais employé par l’administration française<sup>(48)</sup>. Le mot n’est pas pour autant totalement absent. Le discours politique et administratif

n’hésite pas à glorifier l’“œuvre française” en Algérie par un champ lexical qui laisse la part belle au vocabulaire colonial. Ainsi les substitutions nominales telles que “colonisation agricole”, “villages de colonisation”, “comptoirs coloniaux” ou “valeurux colons” affirment, d’une manière hyperbolique, la puissance française en Algérie. Luttant de leur côté contre cette omission, les premiers nationalistes algériens réinvestissent l’utilisation du nom. Dès 1927, Ferrat Abbas dénonçait la situation de l’“Algérie colonie française”. En parallèle, les partisans du fait colonial ne s’y trompent pas et, lorsque les tribunes indépendantistes commencent à trouver un large écho dans l’opinion, ils usent de toutes les possibilités argumentatives et engagent une vaine bataille de mots, qui atteint son acmé avec la guerre d’indépendance. Nombreux sont ceux qui tentent alors de démontrer que l’Algérie n’est pas officiellement une colonie, car une colonie peut toujours devenir indépendante, contrairement aux départements d’une République “une et indivisible”. Ainsi, les archives privées des “hommes influents”, contemporains de la guerre d’Algérie, regorgent de nombreuses lettres où se croisent toutes les prolixités d’arguments et tous les paralogismes possibles pour appuyer la démonstration. On y retrouve les références classiques du nationalisme colonial étudié en détail par Raoul Girardet<sup>(49)</sup>. Plus encore, de nombreuses phrases cherchent à rappeler, sur le ton de l’évidence, qu’il n’est pas question de comparer l’Algérie avec les territoires de l’empire français, *a fortiori* lorsque ceux-ci accèdent à l’indépendance. “L’Algérie était

*française avant le comté de Nice et la Savoie*”, rappellent de nombreuses lettres envoyées à monseigneur Feltin, archevêque de Paris<sup>(50)</sup>. “*Nous sommes tous français, l’Algérie n’est pas un protectorat ni une colonie, c’est la France, un point c’est tout*”, écrit une Algéroise à Georges Bidault<sup>(51)</sup>. Toujours dans cette dialectique du refus, lorsque l’autodétermination de l’Algérie est évoquée par le général de Gaulle le 16 septembre 1959, la correspondance évolue et de nombreuses lettres, à la formulation identique aux tracts des groupements nationalistes, contestent le mot “indépendance” pour lui préférer celui de “sécession”. Minuscule pan de la guerre d’Algérie, la “bataille du mot ‘colonie’”, à la logorrhée systématique, ne débouche que sur des argumentaires futiles qui ne masquent ni le fait colonial algérien, ni la violence des combats de la guerre d’indépendance. Lorsque les armes se taisent et que l’indépendance est acquise, le terme retrouve une jeunesse surprenante. Calquant un vocabulaire administratif sur la situation algérienne, la toute jeune ambassade française d’Alger désigne, à partir de juillet 1962, sous l’appellation de “colonie française”, les Français d’Algérie ayant choisi de rester outre-mer<sup>(52)</sup>. Ils sont désignés au même titre que tout Français vivant dans un pays étranger, qui est considéré, alors, par l’ambassade comme appartenant à une “colonie de nationaux”. Une “colonie française” dans un pays nouvellement indépendant après une guerre qui dura huit ans, l’expression pourrait prêter à la confusion ou au sarcasme. Il n’en est rien. Les ressortissants français peuvent alors se reconnaître dans une expression nouvelle, qui jamais ne les a jus-

qu’alors réellement désignés et qui inaugure en même temps leur exclusion de la nouvelle Algérie indépendante.

### **Pour conclure**

Quand il ne mentionne pas une situation impérialiste, le terme de “colonie” dissimule, derrière un usage devenu banal, des réalités migratoires contrastées. Les migrations d’élites structurées autour de réseaux influents – Français ruraux, enrichis et aguerris au capitalisme mexicain ou Américains en France – adoptent le substantif pour se désigner. Le mot devient synonyme d’aisance financière dans le pays d’accueil. Dans le même temps, il est aussi utilisé pour mentionner les projets collectifs d’installation d’émigrants pauvres. Les installations rurales de populations

juives d’Europe centrale en Amérique latine ou de populations afro-américaines sur le continent africain témoignent de cet autre usage. Enfin, lorsque le mot n’est pas choisi par les acteurs de la migration eux-mêmes, il est accolé, non à des individus, mais à des groupes d’étrangers observés en pays d’accueil. Sans doute les décolonisations et l’actualité politique ont-elles concouru à l’abandon de la polysémie du terme, surtout en français et en anglais.

Or, l’espagnol, peut-être en raison de la distance temporelle du passé lié au colonialisme, semble plus facilement recourir, aujourd’hui encore, à un usage neutre du terme.

D’autres termes émergent aujourd’hui dans les trois langues pour désigner les regroupements d’immigrés. Celui de “communauté” semble s’être peu à peu imposé, et subir à son

tour des controverses. Que le mot employé soit “colonie” ou “communauté”, on observe le besoin de la société d’accueil de parler de ses étrangers en termes de groupes, réels ou fantasmés. Les colonies d’ailleurs – celles de la colonisation – se sont transformées en colonies d’ici – celles des immigrés – avant l’abandon quasi général d’un terme devenu

trop encombrant.

**Nancy L. Green, Giulia Bonacci,  
Elena Cuq-Monges, Laura Hobson  
Faure, Elisa Rodriguez-Ortiz,  
Yann Scioldo-Zürcher,  
École des hautes études en sciences  
sociales**

## Notes

1. Yan Thomas, “Origine” et “Commune Patrie”, *Étude de droit public romain (89 av. J.-C.-212 ap. J.-C.)*, École française de Rome, Rome, 1996, p. 10 et sq.
2. Dictionnaire *Le Robert*, éd. Le Robert, Paris, 1993. Voir aussi : Claudie Weill, “Colonie”, in *Pluriel-Recherches, Vocabulaire historique et critique des relations interethniques*, cahier n° 3, L’Harmattan, Paris, 1995, p. 32.
3. Dictionnaire *Le Robert*, op. cit.
4. Edmond Huguet, *Dictionnaire de la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle*, Honoré Champion, Paris, 1932.
5. *Oxford English Dictionary*, 2<sup>e</sup> éd., 1989, et *The New Shorter Oxford English Dictionary*, 1993.
6. *Diccionario de la Real Academia de la Lengua Española*, 22<sup>e</sup> édition, Madrid, 2001.
7. *Diccionario Básico del Español de México*, Ed. Colegio de México, México, 1991.
8. *Robert historique de la langue française*, Paris, 2000.
9. Ludovic Halévy, *L’Abbé Constantin*, Calmann-Lévy, Paris, 1882, multiples rééd.
10. Voir par exemple : Robert Gordienne, *Dictionnaire des mots qu’on dit gros, de l’insulte au dénigrement*, HC Éditions, Paris, 2002 ; Jean-Paul Colin, Jean-Pierre Mevel, *Dictionnaire de l’argot*, Larousse, Paris, 1994 ; Pierre Guiraud, *Dictionnaire érotique*, Payot, Paris, 1978.
11. *Diccionario de la Real Academia de la Lengua Española*, op. cit.
12. Ainsi, par exemple, la *Colonia Buenas-Vistas*, dans le quartier de Tetuán, à Madrid, est composée de pavillons avec des jardins desservis par des voies privées qui contrastent avec un voisinage de bâtiments en hauteur. Pour une description de ce type de *colonias*, voir par exemple Elia Canosa Zamora et Ester Sáez Pombo, “Privatisation de la ville espagnole. Les communautés fermées à Madrid”, *Urbanisme*, n° 339, 2004, p. 48-52. Voir également : Christian Topalov, “Langage, société et divisions urbaines,” in Topalov (dir), *Les Divisions de la ville*, Paris, éd. Unesco et éd. de la Maison des sciences de l’homme, 2002.
13. *Oxford English Dictionary*, op. cit.
14. *Webster’s Third New International Dictionary – Unabridged*, 1961.
15. *Diccionario Básico del Español de México*, op. cit.
16. Voir : *Webster’s Third New International Dictionary – Unabridged*, 1961 ; *The American Heritage Dictionary*, 3<sup>e</sup> éd., 1992 ; et *ibid.*, 4<sup>e</sup> éd., 2000.
17. L’ouvrage classique reste celui de Louis Wirth, *The Ghetto* [1928], trad. *Le Ghetto*, Presses universitaires de Grenoble, 1980.
18. Patrice Gouy, *Pérégrination des Barcelonnettes au Mexique*, Presses universitaires de Grenoble, 1980, pp. 10-11.
19. Bernardo García Díaz, “La construcción de la fábrica y la invención de Santa Rosa, Veracruz”, in *México-Francia : memoria de una sensibilidad común*, Benemérita Universidad Autónoma de Puebla, El Colegio de Michoacán, México, 2004, p. 65.
20. Gouy, *Pérégrination des Barcelonnettes*, op. cit., p. 77-78.
21. *Ibid.*, p. 77-78.
22. Auguste Genin, *Les Français au Mexique, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Nouvelles Éditions Argo, Paris, 1933.

- 23.** Patrice Gouy, *op. cit.*, p. 48.
- 24.** *Ibid.*, p. 71.
- 25.** En effet, un des principaux foyers du mouvement ouvrier mexicain est né à Río Blanco. En 1906 et 1907, les grèves et les massacres d'ouvriers de la période prérévolutionnaire eurent lieu dans l'une des usines appartenant à plusieurs entrepreneurs d'origine barcelonnette.
- 26.** Albert Sutcliffe, *The Americans in Paris, 1887*, Printed for the author and editor, Paris, 1887, p. 14.
- 27.** *Ibid.*, p. 53.
- 28.** *Ibid.*, p. 5.
- 29.** C'était déjà le cas au XIX<sup>e</sup> siècle, voir par exemple Françoise Raison-Jourde, *La Colonie auvergnate de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Ville de Paris, Commission des travaux historiques, Paris, 1976.
- 30.** Voir Judith Rainhorn, "Des rives, des continents. Les migrants italiens à la Villette (Paris) et à East Harlem (New York), de 1880 aux années trente. Intégration, mobilité et territoires urbains", thèse de doctorat, université de Tours, 2001.
- 31.** Robert Hunter, *Poverty*, Macmillan, New York, 1904, p. 261.
- 32.** Robert E. Park, Ernest W. Burgess, Roderick D. McKenzie, *The City*[1925], cité dans Yves Grafmeyer et Isaac Joseph, *L'École de Chicago, Naissance de l'écologie urbaine*, Flammarion, 2004, Paris, p. 92.
- 33.** Wirth, *The Ghetto, op. cit.*
- 34.** Ralph Schor, *L'Opinion française et les étrangers, 1919-1939*, publications de la Sorbonne, Paris, 1985, p. 412.
- 35.** Theodore Norman, *An Outstretched Arm : A History of the Jewish Colonization Association*, Routledge & Kegan Paul, Londres, 1985.
- 36.** *African Opinion*, New York, 1965, vol. 7, n° 1 & 2, p. 7.
- 37.** *Ibid.*, 1969, vol. 9, n° 3 & 4, p. 6.
- 38.** Archives de la préfecture de police de Paris, BA 1681, lettre du 3<sup>e</sup> Bureau de la direction générale de la réglementation et des étrangers et de la direction générale de la Sûreté nationale du ministère de l'Intérieur au préfet de police, datée du 30 décembre 1947.
- 39.** Toutes les nationalités étrangères présentes à Paris, quels que soient leurs rapports politiques ou coloniaux avec la France, sont considérées comme des "colonies étrangères". Ainsi, il existe des rapports sur la colonie indienne, la colonie suisse, danoise, etc.
- 40.** Archives de la préfecture de police de Paris, BA 1681.
- 41.** *Ibid.* ; il semblerait qu'une partie de ce rapport soit perdue, car il n'aborde pas toutes les questions initiales.
- 42.** *Ibid.*, "La colonie américaine", *op. cit.*, p. 42.
- 43.** *Ibid.*, "La colonie allemande", p. 3.
- 44.** *Ibid.*, p. 6.
- 45.** *Ibid.*, "La colonie portugaise", p. 6.
- 46.** *Ibid.*
- 47.** Les premiers possédaient les mêmes droits que les Français de métropole tandis que les seconds, bien que de nationalité française depuis 1865, ne furent jamais des citoyens à part entière de la République.
- 48.** On observe le même refus du terme en Espagne au sujet de l'Amérique. Dans la même période, s'appuyant sur le fait que les Indes n'ont pas toujours été nommées "colonies" – elles ont plutôt été appelées "reinos", "posesiones", "territorios conquistados", "dominios de España" ou "dominios de Rey", l'Espagne dictatoriale essaie aussi de délier son expérience coloniale du colonialisme, arrivant à la conclusion, bien hypocrite, que "les Indes n'étaient pas des colonies" : "Las Indias no eran colonias". Voir Ricardo Levene, *Las indias no eran colonias*, Espasa-Calpe, coll. "Austral" n° 1060, Buenos Aires, 1951, et Instituto Gonzalo Fernández de Oviedo, *Acerca del término "colonia"*, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid, p. 147-180.
- 49.** Raoul Girardet, *L'Idée coloniale en France de 1871 à 1962*, Hachette, coll. "Pluriel", Paris, 1995, p. 335-365.
- 50.** Archives historiques de l'archevêché de Paris, 1 D XV 13.
- 51.** Archives nationales, 457 A.P. 111.
- 52.** Ministère des Affaires étrangères, secrétariat d'État chargé des Affaires algériennes, carton 126.